

Le 24 OCTOBRE 2018.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix

Date de convocation du conseil municipal : 18 octobre 2018

Présents : M.Mmes MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, MACHEBEUF Sylviane, PESTANA Laurence, LE PROVOST Xavier, KLUPINSKI Charles.

Pouvoirs : de Monsieur BORDET Florent à Monsieur BOUTHET Jean-Pierre, de Madame DELHOOF Marie-Hélène à Madame PESTANA Laurence, de Monsieur PEREIRA José à Monsieur MASSON Yannick.

Excusée : Madame MIOCHE Chantal.

Secrétaire : Madame MACHEBEUF Sylviane.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter deux questions à l'ordre du jour : approbation du renouvellement du contrat d'entretien de l'ascenseur de la mairie ; décision de classement de quatre parcelles appartenant à la commune dans le domaine public communal. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, et ces deux points seront débattus en dernier lieu.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 23 octobre 2018, à 18h00, a pris les décisions suivantes (à l'unanimité sauf indication contraire) :

- 1) Accord pour renouveler le contrat à durée déterminée de Madame CHARDONNET Nathalie, à raison de 16 heures hebdomadaires, au secrétariat de mairie, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour un an.
- 2) Accord pour créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet (31/35^{ème}), à compter du 1^{er} janvier 2019, avec suppression simultanée de l'actuel poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31/35^{ème}).
- 3) Accord pour conclure un contrat à durée déterminée avec Madame TIXIER Patricia, pour un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (10/35^{ème}), à compter du 1^{er} novembre 2018, pour une durée d'un an. Ses fonctions consisteront à l'entretien des locaux communaux et à la surveillance de la garderie périscolaire.

- 4) Accord pour établir un avenant au contrat unique d'insertion de Madame ADAM Catherine, afin de porter son horaire hebdomadaire annualisé à 22 heures, ceci à compter du 1^{er} novembre 2018.
- 5) Accord de principe pour le passage au PES ASAP. Il s'agit du Protocole d'Echanges Standard pour l'édition par la DGFIP des Avis des Sommes à Payer (ASAP) et l'envoi direct aux débiteurs de ces ASAP. Il s'agit également de donner la possibilité aux débiteurs de la commune de payer par talon optique.
- 6) Accord pour verser les indemnités de conseil aux 3 percepteurs qui se sont succédés en 2018 à la Trésorerie de MANZAT, à savoir : Mme BEUZIT du 01/01/2018 au 28/02/2018 ; Mr MATHIEU du 01/03/2018 au 31/05/2018 et Mr ROUZAUD depuis le 01/06/2018.
- 7) Accord pour désigner un délégué à la Protection des Données dans le cadre de la conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD).
- 8) Il est décidé de ne pas désigner d' élu référent seniors.
- 9) Approbation du renouvellement du contrat d'entretien de l'ascenseur du bâtiment école-mairie, à compter du 1^{er} octobre 2018, pour 3 ans, au tarif de 1 044 € H.T. par an, non révisable sur la durée du contrat renouvelé.
- 10) Accord pour classer dans le domaine public communal les parcelles suivantes, appartenant actuellement au domaine privé de la commune :
 - 1) Parcelle cadastrée section AD N° 166, d'une surface de 124 m2,
 - 2) Parcelle cadastrée section AD 167, d'une surface de 303 m2, situées dans le Bourg de Queuille, permettant l'accès à des parcelles privées constructibles,
 - 3) Parcelle cadastrée section AD N° 163, d'une surface de 177 m2, située dans le Bourg de Queuille, à usage de places de stationnement public face à la Mairie,
 - 4) Parcelle cadastrée section AB N° 134, d'une surface de 1 160 m2, située à Barroux Nord, permettant l'accès à des parcelles privées construites ou constructibles.

11) **QUESTIONS DIVERSES**

- L'assemblée municipale décide de l'organisation de la cérémonie commémorative du centenaire de la fin de la Grande Guerre, le 11 novembre 2018 à 10 heures 30 au Monument aux Morts. La sonnerie des cloches à toute volée sera déclenchée à 11 heures comme cela s'était produit en 1918. Monsieur le Maire donnera lecture du message du Président de la République, avec vente des insignes Bleuet de France suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol dans la ZAC Intercommunale des Bruyais a été déposée en mairie le 20 octobre dernier. Le projet, porté par la Société SERGIES de POITIERS, prévoit l'installation de 27 220 m2 de panneaux photovoltaïques posés au sol. Une enquête publique sera nécessaire à l'implantation de ce projet.

- Monsieur le Maire informe également l'assemblée du recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019 sur le territoire de la Commune de QUEUILLE ; il invite les conseillers municipaux à réfléchir dès à présent aux personnes susceptibles d'être recrutées pour l'effectuer.
- Monsieur le Maire indique également que le bail à ferme conclu entre la Commune de QUEUILLE et Monsieur Gilles FAURE va être modifié au 1^{er} novembre 2018 car une partie de la parcelle louée va être vendue à un particulier pour y construire sa maison d'habitation.
- Il indique également qu'un bail de location de la salle située au 1^{er} étage de la savonnerie va être établi entre la Commune de QUEUILLE et la Couveuse COAGIR, représentée par Madame Cécilie MUNRO, afin d'utiliser cette pièce à usage de bureau annexe à la savonnerie. Le loyer mensuel sera de 50 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

Le Maire,

Yannick MASSON



